



Contact presse : Johanne Ferry Dély jfd@cpu.fr — 06 07 53 06 66

Jeudi 27 octobre 2022

Devant France Universités, la Ministre Sylvie Retailleau annonce 275 millions d'euros supplémentaires pour faire face aux surcoûts de l'énergie en 2023.

Ce jeudi 27 octobre 2022, devant France Universités réunie en Assemblée générale, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, a longuement échangé avec les présidentes et présidents d'université et détaillé le dispositif du Gouvernement pour limiter l'impact sur le budget des universités de la hausse des prix de l'énergie. 275 millions d'euros supplémentaires vont être affectés à un fonds d'intervention dédié à l'énergie pour 2023.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, s'est exprimée devant les 120 présidentes et présidents d'université, directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur, réunis à l'occasion de l'Assemblée générale mensuelle de France Universités, pour détailler les mesures à la fois du projet de loi de finances 2023 pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et pour la vie étudiante.

Elle est aussi longuement revenue sur l'impact de la crise et sur la hausse des prix de l'énergie, qui soulèvent de vives inquiétudes dans la communauté universitaire. Pour France Universités comme pour le Gouvernement, les surcoûts liés à l'énergie pourraient atteindre, pour les établissements d'enseignement supérieur, environ +100 M€ en 2022 et +500 M€ en 2023 par rapport à 2021, et, pour les organismes nationaux de recherche, ils pourraient être de l'ordre de 40 M€ en 2022 et 200 M€ en 2023, par rapport à 2021.

Cet échange a notamment permis à la Ministre d'annoncer aux présidentes et présidents d'université la création d'un fonds d'intervention dédié à l'énergie de 275 M€, qui s'ajoutent aux dépenses pour l'ESR d'ores et déjà annoncées dans le PLF 2023. L'aide devrait être versée au prorata des surcoûts, pour aider l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et prendra également en compte la situation financière particulière de chacun d'entre eux.

Pour France Universités, comme pour la Ministre Sylvie Retailleau, les contraintes budgétaires liées aux coûts de l'énergie ne doivent pénaliser ni les projets de recherche ou d'investissement, ni les campagnes de recrutement de personnels, ni les conditions d'accueil des étudiants.

France Universités salue les annonces de la Ministre et la remercie pour son soutien dans un contexte budgétaire difficile pour les établissements. Il aurait été problématique que les universités ne bénéficient pas d'une aide de l'Etat, alors que c'est le cas des entreprises et des collectivités territoriales.